

Procès-verbal de l'Assemblée générale 2021 faite par correspondance

L'assemblée générale de Schubertiade Sion aurait dû se tenir le 5 février 2021 à la Fondation de Wolff, à Sion. En raison de la situation sanitaire actuelle liée au Covid-19, le comité a décidé d'organiser l'assemblée générale annuelle par correspondance. Les documents suivants ont été envoyés à tous les 204 membres :

- Le rapport de l'année écoulée (2020) ;
- Le PV de l'AG du 7 février 2020 ;
- Les comptes 2020, le budget 2021 et le rapport du trésorier ;
- Le rapport de la vérificatrice des comptes ;
- Le formulaire de décharge ;
- Le programme 2021 avec le bulletin de versement pour la cotisation.

Le formulaire de décharge contenait trois points sur lesquels les membres devaient se prononcer par « oui » ou par « non » :

1. Acceptez-vous le PV de l'AG du 7 février 2020 ?
2. Acceptez-vous le rapport sur l'année 2020 ?
3. Acceptez-vous les comptes 2020 et donnez-vous décharge au comité ?

A ce jour, Schubertiade Sion a reçu 55 réponses :

A la question « acceptez-vous le PV de l'AG du 7 février 2020 » nous avons reçu 80 « oui »

A la question « acceptez-vous le rapport sur l'année 2020 », nous avons reçu 80 « oui »

A la question « acceptez-vous les comptes 2020 et donnez-vous décharge au comité », nous avons reçu 80 « oui »

Sion, le 26 février 2021

La teneuse du procès-verbal
Diane Bellwald-Berthouzoz
Secrétaire